

( 4 )  
16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censies foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélerer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

( 5 )  
16° R. — La pension annuelle consiste en 14 francs de quatre bâts précis & sols livrés par la Commune. — Un quartier de mesme mesure de Morges livré par la Commune. — Environs 4 Chars de bois. — Ici il est payé par les particuliers pour chaque enfant inscrit sur le Roll, un quart de quartier de bled & deux bâts d'argent. — Enfin chaque père de famille paye un quart de quartier d'avoine. — Plus les denrées de famille dont une partie une gare à la moutte.

Suisse le 16<sup>e</sup> Mars 1799.

François Félix Misty Représent.

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

### RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Cuarnens

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? C'est un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? C'est une Commune proprement dite.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? Cuarnens chef lieu de la paroisse qui à son agent particulier

d. District de Cossonay

e. Canton Fribourg

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. Il n'y a qu'une maison éloignée d'environ dix minutes.

Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. voyez article deux La Grange

a. On indiquera l'éloignement de chaque un du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Cuarnens

124

Etat de Fribur.

N. C. P.

its

et de la  
Pastorale

nelles

125

( 2 )

- a. Eloignement des écoles voisines jus-  
qu'à une lieue en circonférence? La paroisse de Cuarnens a 5 écoles de Cuarnens  
Chavannes demi heure de Cuarnens à Chervillie une heure de Cuarnens à  
Moiry demi heure de Cuarnens à mont-La-Ville une heure de Cuarnens  
Lapraz une heure & demi

b. Leurs noms. Chavannes sur le Veyron Chervillie Moiry Mont-la-Ville &  
Lapraz

c. Leurs distances réciproques. depuis Lapraz a Chavannes deux heures de la praz à  
mont La-Ville demi heure de la praz à Moiry une heure de  
la praz à Chervillie deux heures

## I L.

## INSTRUCTION.

- d. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? Dans l'école du matin on enseigne l'écriture la lecture le  
Catéchisme la musique des psaumes l'école du soir l'écriture la lecture la musique  
des psaumes dans l'école de la veillée on enseigne l'orthographe & l'arithmétique

- e. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &  
combien dure-t-elle? On tient l'école toute l'année il doit y avoir trois écoles l'hiver  
C'est ainsi depuis le 1<sup>er</sup> Avril jusqu'à Pâques depuis Pâques au 1<sup>er</sup> Juin un le dimanche

- f. Livres élémentaires, lesquels sont en  
usage? Le Catéchisme d'Ostervald retouché pour les écoles de charité de Lausanne  
avec le passage ou recueil de passage adapté au dit Catéchisme

- g. Préceptes & réglements, comment  
sont-ils observés? Les enfants ne doivent pas venir à l'école en hiver avant cinq ans  
ce qui n'est pas observé. Les deux écoles du jour doivent faire 6 heures & celle de veillée  
3 heures

- h. Durée de l'école chaque jour? Depuis 8 heures du matin jusqu'à midi & depuis 6 heures  
jusqu'à trois heures & demi & depuis 6 heures la veillée jusqu'à 8 & demi à g

- i. Les enfants sont-ils distribués ou  
classés? Les enfants viennent tous à la fois ils sont classés dans l'école suivant  
leur savoir

## III.

## RELATIONS PERSONNELLES.

## 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? Le Citoyen M<sup>me</sup> de concert avec des députés de la  
& de quelle manière? Le Citoyen M<sup>me</sup> avec des députés de la Commune faisoit  
l'examen des aspirants ils en nommoient 2 & la Citoyenne d'Auffau.  
Si devant d'ame de Cuarnens en choisissait un
- b. D'où est-il? De l'abbaye des Bons Communs de l'Abbaye district de la Ville  
de
- c. Son nom Benjamin Berney

( 3 )

d. Son âge. 26 ans & 9 mois

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? Deux Garçons qui défendront bien leur patrie quand ils  
seront grands. Si en veuille quelqu'un ait pas besoin

f. Depuis combien de temps est-il instituteur? Depuis quatre ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation? Il étoit chez son père sa vocation M<sup>me</sup> Laprade

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? Il doit faire la lecture de l'écriture & des commandements de Dieu  
avant le sermon, faire la prière tous les dimanches, & la semence à l'abside du Pasteur

- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a. En hiver, 84 il y en a eu jusque 120  
b. En été, de 12 à 20 cela varie

## IV.

## RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?  
b. Quelle en est la valeur?  
c. Source des revenus.

d. Les biens d'école sont-ils réunis à  
ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y  
être admis, combien? Les pères qui envoyent des enfants à l'école doivent donner des guenilles  
au Régent ce qui fait partie de la pension

- 15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou  
vieux, ou délabré? Il ne vaut que peu rien

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école dans quel bâtiment? Il n'y a qu'une chambre pour l'école sur la maison de Commune le  
Cabaret

c. Au défaut d'endroit public destiné à  
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? Il ne loue pas sa maison il y a autre chambre d'école une  
Cuisin & un très petit Cabaret qui fait tout son logement

d. Qui est chargé de la maintenance  
de l'endroit où se fait l'école. La Commune

16<sup>e</sup>. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *60 francs 6sacs mesel un Cheneviere de 50 Tois un petit Jardin environ 80 Tois de pierre defriché par le Regt le droit de Bourgeois à St Michel 1000 francs au ton à une partie de 500 il n'y en a point pour l'école*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmies, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

*Le Bled ou Mevel sont des pensions vicat des Cendes de la Commune*

b. Où des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

*L'argent de la pension vicat de cette école*

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1<sup>e</sup>. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2<sup>e</sup>. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3<sup>e</sup>. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Il seroit à souhaiter que l'on fit une reforme de l'orthographe dans les livres dont on se sert pour apprendre les enfants à écrire & lire. C'est à dire qu'on ne fut pas obligé de les faire d'un autrement qu'il n'y a voysé. Les François au St François il faudroit qu'il y en François vous voyez qu'il y a tenu à en a un enfant écrive il a écrit comme cela est de bon aloi il dit bien & il faut le reprendre il faut donc que se soit le défaut d'orthographe il ne peuvent pas à la compagnie j'ai toujours remarqué que cela retarde beaucoup l'éducation*

*S. Berney Regt*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

( i )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

### RAPPORTS LOCAUX

1. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Lachaux

126

*Qui possède une école dans la commune de Lachaux*

*La commune de Lachaux possède une école dans la commune de Lachaux*

*N. B.*

*La commune de Lachaux possède une école dans la commune de Lachaux*

Lachaux

II

Village Moitourans

*Le village de Moitourans forme une Commune*

*et une Paroisse, qui a son agent particulier*

*De Copponay*

*du Leman*

*toutes les maisons du resort de l'école sont situées dans le village excepté*

*la maison de l'école qui est dans le village*

*Il y a plusieurs maisons dans le village*

*qui sont dans le village*